

**LES OBJECTIFS DU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE LA BRÈCHE**

Ayant pour vocation de développer les activités économiques sur son territoire, le Syndicat Mixte de la Vallée de la Brèche envisage de réaliser une nouvelle Zone d'Activités sur le territoire de Mogneville.

Une étude préalable a dans ce sens été réalisée en 2011-2012. Cette étude a permis de valider la faisabilité de cette opération d'importance et de confirmer les objectifs du Syndicat :

- Soutenir le développement économique local et **développer l'emploi**,
- **Diversifier les activités du territoire**,
- **Favoriser une intégration paysagère** de la zone en lien avec l'environnement existant,
- **Intégrer une qualité environnementale** dans le projet par des aménagements paysagers de qualité et une gestion alternative des eaux de pluies,
- **Désenclaver le site** par la réalisation d'un barreau routier de raccordement de la zone d'activités à la future déviation de la RD 62 portée par le Conseil Départemental de l'Oise,
- **Créer un lien** pour raccorder le sud de la zone d'activité à la RD 62 vers Monchy-Saint-Eloi (emprise du Chemin blanc).



*Le site est principalement occupé par de l'activité agricole.*

**LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ENVISAGÉ**

Suite à un travail approfondi, les orientations d'aménagement suivantes ont été retenues :

- **Un axe principal de desserte** permet d'irriguer l'ensemble de la Zone d'Activités. Il est complété par un axe plus secondaire afin de fluidifier les circulations ;
- **Une coulée verte principale** avec l'implantation de bassins de gestion des eaux pluviales vient structurer l'espace public. En complément, une lisière verte contribuera à l'intégration de la future Zone d'Activités dans le paysage ;
- **Une coupure agricole** est conservée avec le centre-bourg pour veiller à la tranquillité des riverains,
- **Deux accès sont créés**, un au Nord et un au Sud, afin d'éviter le passage par le centre-bourg.



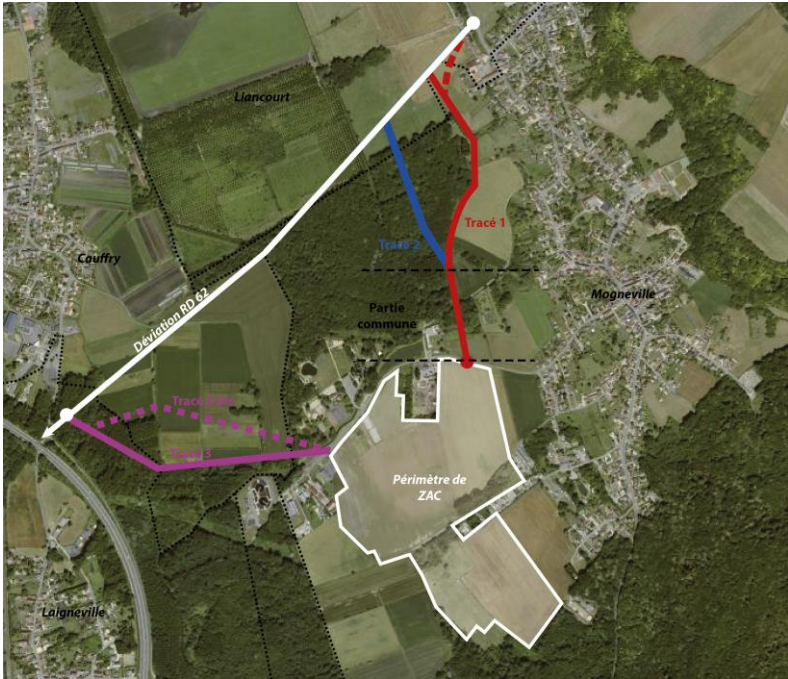
L'organisation interne du projet permet de créer **une offre diversifiée**, afin d'attirer le plus grand nombre d'entreprises, **et évolutive**, en mutualisant ou divisant certaines parcelles pour faire varier les surfaces initialement proposées. Ce projet sera réalisé en **plusieurs phases étalées dans le temps**.

Au regard des enjeux du site, le Syndicat envisage **la réalisation d'aménagements publics et paysagers qualitatifs avec une intégration des aspects environnementaux** le plus en amont.

**LES EMPRISE ÉTUDIÉES POUR LE RACCORDEMENT ROUTIER DE LA ZAC**

Le projet prévoit la création d'une connexion routière entre le ZAC et la RD 1016 via la future déviation de la RD62 portée par le Conseil Départemental de l'Oise.

3 scénarii sont étudiés ainsi qu'un scénario 3 bis qui impacterait moins l'environnement.



**SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

L'analyse de l'état initial du site a permis de mettre en valeur les principaux enjeux du projet liés à l'environnement. Les thématiques présentant le plus d'enjeux sont celles liées à :

- **La préservation des eaux souterraines vis-à-vis de pollution accidentelle:** intervenant pendant l'aménagement du site ou lors de la mise en activité;
- **La préservation des habitats, des zones humides et de la biodiversité:** construire un projet durable en tenant compte de l'existant, favorisant le maintien et le développement d'une biodiversité riche;
- **L'intégration paysagère:** comprendre l'harmonie et les particularités du site en proposant un aménagement intégré à son espace;
- **La compréhension des enjeux humains liés aux nuisances sonores, le trafic induit par l'activité de la ZAC, l'activité économique du secteur:** proposer un projet adapté au contexte local en tenant compte des attentes et craintes de la population .

Les enjeux environnementaux identifiés du secteur d'étude permettront de proposer des mesures ciblées, spécifiques et adaptées au projet. Ces mesures ont pour but d'orienter la création du projet et de supprimer, réduire ou compenser les potentiels impacts du projet.

Le projet de ZAC proposé par le syndicat tient compte de l'ensemble de ces enjeux. Il s'inscrit dans une volonté commune, de développer un site adapté au contexte local et de limiter et compenser les potentiels impacts du projet par une démarche de compensation forte en matière environnementale.

